



**LISTE DES MAITRES PROPOSES A LA SUITE D'UNE SUPPRESSION
OU DIMINUTION DE SERVICE
RENTREE SCOLAIRE 2019 - 2020**

Motif de la mesure de suppression :
Discipline :
Nombre d'heures d'enseignement supprimées :
Enseignants de l'établissement (classés dans l'ordre de la mesure à appliquer) :

Volontaire (1)

DEEP 1

Nom :	Prénom :	échelle de rem :
-------	----------	------------------

Titulaire de l'enseignement public (2)

Nom :	Prénom :	corps/grade :
-------	----------	---------------

Délégués auxiliaires

Nom	Prénom	Ancienneté

Maîtres en CDI

Nom	Prénom	Ancienneté

Maîtres en stage validé

Nom	Prénom			
		<input type="checkbox"/> CAFEP	<input type="checkbox"/> CAER	<input type="checkbox"/> Réservé
		<input type="checkbox"/> CAFEP	<input type="checkbox"/> CAER	<input type="checkbox"/> Réservé

Maîtres titulaires d'un contrat définitif (3)

Nom	Prénom	Ancienneté

Cachet de l'établissement

Fait à

le

Signature du chef d'établissement

- (1) L'enseignant volontaire doit porter, dans une lettre manuscrite, la mention « Je me porte volontaire pour être déclaré prioritaire dans le cadre du mouvement ».
(2) L'enseignant doit prendre l'attache de son service de gestion à la division des personnels enseignants (D.P.E) du rectorat pour une affectation dans le public.
(3) L'enseignant concerné doit remplir l'annexe n° II jointe à la circulaire